



www.missionpermanente.com

www.missionpermanente.com



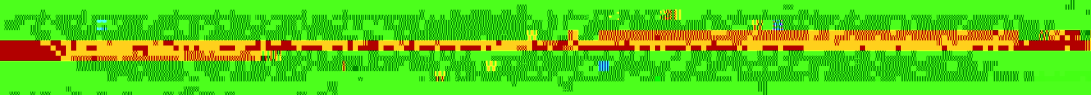
www.missionpermanente.com

www.missionpermanente.com

www.missionpermanente.com



www.missionpermanente.com



www.missionpermanente.com

www.missionpermanente.com

www.missionpermanente.com

www.missionpermanente.com

Monsieur le Président,

Depuis la venue de votre première fois depuis le début

de cette occasion, ma délégation voudrait à son tour vous

Sélections prévues de la Côte d'Ivoire pour les élections

Il s'agit-là d'une décision opportune et bien fondée, au regard des conséquences néfastes de la criminalité

internationale ainsi que le développement de nos Etats.

La criminalité transfrontière constitue en effet une sérieuse menace pour la sécurité de la navigation

Aussi, pour prévenir et réprimer ces actes criminels en mer, elle a procédé à une révision de son Code

maritime, en tenant compte des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, relativement à la piraterie maritime.

Le nouveau Code maritime, adopté en 2017, reprend dans une large mesure les éléments de définition consacrés par la Convention sur le Droit de la mer.

De plus, la volonté du Gouvernement ivoirien de lutter contre la criminalité maritime, à la fois par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire national et le renforcement des capacités des forces navales, s'est également traduite par le leadership de notre pays dans l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie maritime intégrée de la CEDEAO, instrument reconnaissant aux États